



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 janvier 2008
Français
Original : anglais

Quinzième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Par sa résolution 1765 (2007), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 15 janvier 2008 et m'a prié de lui soumettre un rapport sur les tâches essentielles définies dans l'Accord politique de Ouagadougou, conclu le 4 mars 2007. Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus en Côte d'Ivoire depuis mon rapport du 1^{er} octobre 2007 (S/2007/593).

II. La situation en matière de sécurité

2. La situation générale en matière de sécurité en Côte d'Ivoire a continué de s'améliorer pendant la période à l'examen, grâce essentiellement au climat politique favorable engendré par l'Accord de Ouagadougou. Les forces armées nationales de Côte d'Ivoire et les forces armées des Forces nouvelles se sont montrées plus disposées à collaborer, assurant la sécurité d'importants événements visant à restaurer la confiance, comme la visite du Premier Ministre, Guillaume Soro, dans le bastion présidentiel de Gagnoa, le 20 octobre, et celle du Président, Laurent Gbagbo, dans le nord du pays du 28 au 30 novembre. Par ailleurs, depuis l'établissement de la ligne verte le 15 septembre, aucune violation de l'ancienne zone de confiance n'a été signalée, et les positions des deux forces sont demeurées inchangées. Le risque que les hostilités reprennent entre les forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et les Forces nouvelles est donc jugé faible.

3. Toutefois, des facteurs d'instabilité structurels, en particulier le manque de progrès significatifs en vue de l'unification des forces de défense et de sécurité et du démantèlement et du désarmement des milices dans l'ouest, constituent toujours une menace potentielle pour l'avenir du processus de paix. On enregistre aussi une hausse de la criminalité dans plusieurs régions de Côte d'Ivoire, qui tient notamment à la présence des armes dans le pays. Par ailleurs, bien que les responsables des Forces nouvelles et des forces armées nationales soient convenus de réduire le nombre de postes de contrôle pour faciliter la circulation des personnes et des biens, de nombreux cas de tentatives d'extorsion ou d'atteintes à la liberté de mouvement de la part de certains des éléments de ces forces sont encore signalés.



4. Dans l'ouest du pays, région qui demeure des plus instables, la situation en matière de sécurité s'est quelque peu améliorée pendant la période considérée, les unités de police mixtes veillant toujours au maintien de l'ordre, avec l'appui de la police des Nations Unies, en particulier dans l'ancienne zone de confiance. Il n'empêche que leurs opérations continuent d'être entravées par des difficultés d'ordre logistique et financier. À cet égard, l'unité mixte déployée à Bangolo a bloqué l'axe Bangolo-Duékoué les 14 et 17 novembre pour protester contre les mauvaises conditions de service auxquelles elle était soumise. Il s'agissait d'un incident isolé, que le centre de commandement intégré a rapidement résolu.

5. Sur fond d'enlèvement de l'opération de désarmement et de démantèlement des milices, des groupes frustrés faisant preuve d'une humeur de plus en plus belliqueuse ont exigé des mesures d'accompagnement et des pensions alimentaires. Le 18 décembre, à Bouaké, environ 120 éléments des Forces nouvelles, en colère, ont protesté contre le non-paiement de leurs indemnités, en s'emparant de véhicules appartenant à des particuliers et en attaquant plusieurs magasins de la ville. Les responsables des Forces nouvelles ont toutefois rapidement mis un terme à cet incident.

6. Les soldats de l'ONUCI ont continué d'effectuer des patrouilles dans l'ensemble du pays, pour y surveiller la situation en matière de sécurité, ainsi que le long des frontières avec la Guinée et le Libéria, pour empêcher les mouvements transfrontières d'armes ou de groupes armés. L'ONUCI a aussi effectué des patrouilles en parallèle avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), et les contingents des deux missions en poste dans des zones voisines ont régulièrement tenu des réunions de coordination et d'échange d'informations des deux côtés de la frontière.

7. En réponse à la demande que m'a adressée le Président Gbagbo de prendre les dispositions voulues pour une enquête internationale indépendante sur l'attentat du 29 juin contre l'avion transportant le Premier Ministre Soro, j'ai dépêché une mission de reconnaissance en Côte d'Ivoire du 1^{er} au 6 octobre 2007 pour qu'elle définisse avec soin des options réalistes à cet effet. Les membres de cette mission ont informé les autorités ivoiriennes que la création d'une commission d'enquête internationale à caractère judiciaire exigeait un mandat de la part du Conseil de sécurité et ils ont présenté plusieurs options envisageables. J'ai adressé au Président Gbagbo et au Conseil de sécurité des communications distinctes sur cette question délicate.

III. Évolution de la situation politique

8. Le climat politique d'ensemble en Côte d'Ivoire est resté généralement favorable pendant la période considérée, toutes les parties ivoiriennes continuant à appuyer l'application de l'Accord de Ouagadougou et à rechercher des approches consensuelles pour relever les nouveaux défis qui se présentent. C'est ainsi que le Président Gbagbo a effectué une visite de trois jours dans le nord du pays, du 28 au 30 novembre, y compris à Ferkessedougou, la ville d'origine du Premier Ministre. De larges foules se sont rassemblées lors de réunions publiques pour entendre le message du Président que la guerre était finie et que le pays avait été réunifié. Les efforts de réconciliation se sont aussi traduits par la visite du Premier Ministre à Gagnoa, la ville du Président, le 20 octobre. Ces gestes ont permis d'améliorer le

climat politique en Côte d'Ivoire, en particulier après la période de méfiance qui avait suivi l'attaque contre l'avion transportant le Premier Ministre le 29 juin.

9. Le partenariat entre le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro et leur volonté d'appliquer l'Accord de Ouagadougou ont aidé les deux parties signataires à surmonter de nouvelles difficultés, comme le choix de l'opérateur technique chargé de l'identification de la population ivoirienne et les modalités de cette opération. Ces deux questions étaient au cœur d'une nouvelle série de pourparlers entre la délégation présidentielle et celle des Forces nouvelles, organisée à Ouagadougou du 19 au 24 novembre par le facilitateur, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, afin de convenir d'un nouveau calendrier pour l'application de l'Accord de Ouagadougou. Le 22 novembre, les équipes de négociation n'ont pu sortir de l'impasse et le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro ont dû intervenir directement. Les deux hommes sont parvenus à un compromis et ont signé le 28 novembre deux accords complémentaires à l'Accord de Ouagadougou, dont l'un – le deuxième accord complémentaire – portait désignation de l'opérateur technique chargé d'identifier la population, et l'autre – le troisième accord complémentaire – établissait le nouveau calendrier pour l'application de l'Accord de Ouagadougou (un premier accord complémentaire, par lequel Guillaume Soro avait été nommé Premier Ministre, avait été signé le 27 mars 2007).

10. Le Premier Ministre Soro a continué de consulter les représentants des partis de l'opposition pour faire progresser le processus de paix et de les assurer de la volonté du Gouvernement d'appliquer intégralement l'Accord de Ouagadougou, y compris en tenant des élections crédibles. Il s'est aussi employé à élargir la participation politique en demandant aux organisations de femmes et de jeunes affiliées aux signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis leur opinion sur les meilleurs moyens de faire avancer le processus de paix.

11. Les relations du pays avec ses partenaires internationaux ont continué de s'améliorer, comme en témoignent les visites du Vice-Secrétaire d'État des États-Unis, John Negroponte, du Commissaire de l'Union européenne en charge du développement et de l'aide humanitaire, Louis Michel, de l'envoyé spécial du Ministre des affaires étrangères de la Belgique, Pierre Chevalier, et du Ministre français de la défense, Hervé Morin. Les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de Ouagadougou ont aussi été examinés lors d'une réunion entre les Présidents Gbagbo, Compaoré et Sarkozy en marge du Sommet Union européenne-Afrique, qui s'est tenu à Lisbonne. En outre, dans un acte de bon voisinage conforme à la réglementation en vigueur, le Président Gbagbo a signé le 9 novembre un décret en vertu duquel les ressortissants des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) vivant en Côte d'Ivoire n'ont plus besoin de permis de séjour.

12. Après son arrivée à Abidjan le 20 novembre, mon nouveau Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire, Choi Young-Jin, a rencontré tous les responsables politiques ivoiriens et les autres parties prenantes nationales. Tous ces interlocuteurs ont souligné l'importance de son rôle dans la validation des différentes étapes du processus électoral. M. Choi s'est également rendu au Burkina Faso et au Ghana pour des consultations avec le facilitateur et avec le Président Kufuor, Président de l'Union africaine, avec lesquels il a abordé la question du soutien nécessaire, de la part de la communauté internationale, pour assurer la poursuite de l'application de l'Accord de Ouagadougou et la participation de tous au processus de paix.

IV. État de la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou

13. Dans mon précédent rapport, j'ai indiqué que la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou, qui avait connu un début encourageant, avait commencé à accuser de graves retards. Toutefois, la signature des deux accords complémentaires mentionnés au paragraphe 9 ci-dessus a donné un nouvel élan au processus de paix.

14. Le deuxième accord complémentaire consacre la décision prise par le Comité d'évaluation et d'accompagnement le 9 novembre, selon laquelle la société française SAGEM serait l'opérateur technique chargé de l'identification de la population, proposition qu'ont accueillie favorablement l'ancien Président Bédié et l'ancien Premier Ministre Ouattara. Le troisième accord complémentaire a défini de nouveaux échéanciers pour la réalisation des tâches qui auraient dû être menées à terme au titre de l'Accord de Ouagadougou, comme suit : adoption d'une structure pour les nouvelles forces armées nationales au plus tard le 15 décembre; lancement de l'opération de désarmement et de démantèlement des milices, de regroupement des ex-combattants et de stockage de leurs armes sous la supervision des forces impartiales et recrutement pour le service civique national à compter du 22 décembre; achèvement du redéploiement de l'administration fiscale et douanière sur toute l'étendue du territoire au plus tard le 30 décembre; et tenue des élections présidentielles en juin 2008 au plus tard. Les parties sont convenues de s'en remettre à l'arbitrage du facilitateur pour toute décision concernant les effectifs et les grades militaires des Forces nouvelles à intégrer dans l'armée nationale unifiée.

15. Le troisième accord complémentaire prévoyait le versement d'indemnités mensuelles aux éléments des forces armées des Forces nouvelles ainsi que le paiement des arriérés de soldes dus aux anciens membres des forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire qui s'étaient ralliés aux Forces nouvelles, jusqu'à leur réintégration dans les nouvelles forces armées nationales ou dans la société civile. En outre, les signataires devaient formaliser l'accord qu'ils avaient conclu auparavant de tenir des réunions mensuelles avec le représentant spécial du facilitateur, Boureima Badini.

A. Mise en place du centre de commandement intégré

16. Au cours de la période considérée, le centre de commandement intégré, qui est chargé de l'application des aspects militaires et de sécurité essentiels de l'Accord de Ouagadougou, a aménagé dans son siège permanent à Yamoussoukro. Comptant sept cellules mixtes et quatre pelotons de soutien, il a actuellement pour effectif 120 soldats gouvernementaux et 51 éléments des Forces nouvelles. Le fonctionnement du centre de commandement intégré s'est certes amélioré, en partie grâce au soutien logistique et technique fourni par l'ONUCI, mais celui-ci n'a cessé d'éprouver des difficultés à s'acquitter de son mandat du fait de problèmes financiers et de la limitation de ses capacités opérationnelles et en matière de planification. Le manque de moyens de communication et de transport appropriés a également posé de graves problèmes. Par ailleurs, faute d'un accord concernant les effectifs des Forces nouvelles à absorber dans l'armée nationale, les éléments des Forces nouvelles déployés dans le cadre du centre de commandement intégré n'ont pas perçu de salaire.

B. Déploiement des unités mixtes, suppression graduelle de la ligne verte

17. Si le centre de commandement intégré a déployé six unités de police mixtes dans l'ancienne zone de confiance, la composition des unités déployées à Famienkro et Kokpingué dans l'est n'est toujours pas complète car tous les éléments des Forces nouvelles ne les ont pas rejointes. À ce jour, les unités mixtes comptent 60 éléments des forces de défense et de sécurité et 40 éléments des Forces nouvelles sur un effectif total prévu de 120 personnes. Aucun des six agents paramédicaux ivoiriens qui devaient faire partie des unités mixtes n'a été affecté. Trois unités militaires mixtes, comptant au total 100 soldats, dont 70 membres des Forces nouvelles, sur un effectif prévu de 222 éléments, ont été en partie déployées pour appuyer les unités de police. Toutefois, les éléments des forces gouvernementales et des Forces nouvelles déployés par le centre de commandement intégré n'ont pas perçu d'indemnités régulières. Le retard accusé dans le paiement des indemnités et des salaires a notamment eu pour conséquences les manifestations organisées par l'unité mixte de Bangolo en novembre et les actes sporadiques d'extorsion dont la population civile est victime. En outre, les brigades mixtes et les unités d'appui militaires ne disposent pas de moyens suffisants en matière de communication, de logistique et de transport.

18. Dans mon précédent rapport, j'ai relevé que l'ONUCI avait désactivé ses points de contrôle et mis en place 17 postes d'observation le long de la ligne verte depuis le 15 septembre. Conformément à l'Accord de Ouagadougou, aux termes duquel la mission devait réduire de moitié ses postes d'observation tous les deux mois, l'ONUCI a décidé de démanteler huit postes d'observation entre le 30 novembre et le 18 décembre. Le démantèlement progressif des neuf postes restants sera fonction des évaluations des menaces futures et des consultations avec le centre de commandement intégré, compte tenu des progrès d'ensemble réalisés dans l'application de l'Accord de Ouagadougou.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

19. Avant la signature du troisième accord complémentaire, la mise en route du programme de désarmement, démobilisation et réintégration était sans cesse retardée, manifestement faute d'un accord concernant les grades des éléments des Forces nouvelles appelés à rejoindre la nouvelle armée. La coordination entre les divers partenaires était aussi demeurée problématique, en partie à cause des difficultés à définir les responsabilités que doivent assumer le centre de commandement intégré – qui, aux termes de l'Accord de Ouagadougou, est chargé du désarmement et de la démobilisation –, le Programme national pour la réinsertion et la réhabilitation communautaire, le Cabinet du Premier Ministre et les chefs d'état-major des deux forces, qui contrôlent le processus de décision. Dans ce contexte, on n'a guère pu adapter l'actuel concept des opérations pour le programme de désarmement au contexte créé par l'Accord de Ouagadougou, s'agissant en particulier de la restructuration générale des forces armées. De même, peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne les principales questions opérationnelles, notamment les liens entre la réintégration des ex-combattants et le service civique ou l'établissement des listes de combattants à désarmer. Du fait des retards pris dans le lancement du programme de désarmement et du manque de clarté quant à la

marche à suivre, les donateurs ont, de manière générale, retardé le décaissement des fonds nécessaires pour appuyer le programme.

20. Pour remédier à ces problèmes, l'ONUCI et le Programme des Nations Unies pour le développement ont organisé, en novembre, un atelier sur le développement institutionnel au siège du centre de commandement intégré à Yamoussoukro, à la suite duquel le centre a élaboré des cadres opérationnels pour ses sept cellules, à savoir désarmement, logistique, communications, ressources humaines, restructuration et réunification de l'armée, opérations, et actions civiles et militaires. L'atelier a aussi favorisé une meilleure coordination entre le centre de commandement intégré et le Programme national pour la réinsertion et la réhabilitation communautaire et permis de définir leurs responsabilités respectives.

21. En prélude au lancement du programme de service civique qui, selon le Gouvernement, devrait permettre d'assurer la réintégration d'un grand nombre d'ex-combattants, le Cabinet du Premier Ministre a organisé en octobre un atelier visant à définir les critères d'admission et les modalités de mise en œuvre. Il a été convenu que le premier objectif du programme était de donner aux jeunes, aux ex-combattants et aux éléments des milices des possibilités de réintégrer la société grâce à des activités bénévoles, à l'éducation civique et à la formation militaire et professionnelle. Le séminaire n'a toutefois pas précisé les responsabilités en matière de contrôle, les incidences budgétaires et les sources de financement du programme. Cela étant, le Gouvernement a annoncé, le 21 décembre, le lancement du programme de service civique.

22. Le troisième accord complémentaire a donné une impulsion notable au processus. Aux termes de l'accord, le regroupement des éléments des forces armées nationales et des Forces nouvelles et le stockage de leurs armes sous la supervision des forces impartiales devaient commencer en même temps que le démantèlement des milices au plus tard le 22 décembre. Le recrutement en vue du service civique national devait également commencer au plus tard le 22 décembre. Le 10 décembre, le Premier Ministre a tenu une réunion en vue de lancer l'application des dispositions de l'accord liées à la sécurité, et il a en particulier donné instruction aux chefs d'état-major des forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire, le général Mangou, et des Forces nouvelles, le général Bakayoko, d'élaborer des procédures pour le regroupement des ex-combattants, le stockage des armes et le démantèlement des milices.

23. Les chefs d'état-major se sont réunis les 14 et 17 décembre au centre de commandement intégré à Yamoussoukro, en présence des commandants de l'ONUCI et des forces françaises de l'opération Licorne, du coordonnateur du Programme national pour la réinsertion et la réhabilitation communautaire et du représentant spécial du facilitateur. Conformément au troisième accord complémentaire, par lequel les parties ivoiriennes ont chargé le facilitateur de déterminer les effectifs des Forces nouvelles à réintégrer, le représentant spécial a annoncé que 5 000 éléments des Forces nouvelles seraient intégrés dans la nouvelle armée, 4 000 rejoindraient la police nationale et la gendarmerie, 20 000 participeraient au service civique et 6 000 pourraient bénéficier des programmes de réintégration dans le cadre du Programme national pour la réinsertion et la réhabilitation communautaire. Les chefs d'état-major ont par la suite approuvé une proposition formulée par le centre de commandement intégré concernant le regroupement des ex-combattants. Le centre conduirait l'opération, en particulier l'enregistrement des ex-combattants et des

armes remises, sous la supervision des forces impartiales – ONUCI et Licorne – qui assureront également la sécurité des armes et des munitions remises et détruiront les armes rendues inutilisables.

24. Le 22 décembre, le Président Gbagbo a présidé, en compagnie du Premier Ministre Soro, une cérémonie marquant le lancement de l'opération de regroupement à Tiébissou et Djébonoua, de part et d'autre de l'ancienne zone de confiance. Le Président et le Premier Ministre ont donné des assurances que les mesures nécessaires seraient prises pour que tous les combattants soient intégrés dans l'armée unifiée, participent au service civique ou bénéficient des programmes de réintégration. Comme point d'orgue de la cérémonie, trois pelotons des forces armées nationales et deux des Forces nouvelles ont fait mouvement vers leur centre de regroupement à Yamoussoukro et six pelotons des Forces nouvelles vers leur centre de regroupement à Bouaké.

25. Pour lancer l'opération dès que possible, les sites de regroupement nécessaires ont fait l'objet d'un examen immédiat. L'ONUCI a achevé la construction de trois centres à Kani, Ferkessedougou et Odienné dans le nord, et la construction d'un quatrième est en cours à Ouangolodougou. Pendant ce temps, il a été demandé au Programme national pour la réinsertion et la réhabilitation communautaire de préparer la participation des éléments des Forces nouvelles aux programmes de réintégration avant la fin de 2007 mais celui-ci ne disposait pas des moyens financiers nécessaires à cette fin, les principaux donateurs refusant de décaisser les fonds parce qu'ils se préoccupent de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes.

D. Désarmement et démantèlement des milices

26. Au cours de la période considérée, l'opération de désarmement et de démantèlement des milices a été retardée faute d'un accord concernant les modalités de réintégration. Les dirigeants et les commandants militaires des milices de l'ouest du pays ont continué de réclamer les paiements au titre des mesures d'accompagnement pour les 1 019 miliciens qui n'ont pas encore été désarmés, tout en refusant le ratio armes-combattant proposé par les forces impartiales et l'institution nationale chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

27. Selon les échéanciers révisés définis dans le troisième accord complémentaire, le démantèlement des milices devait commencer au plus tard le 22 décembre. À leur réunion du 17 décembre (voir par. 23 ci-dessus), les chefs d'état-major des forces de défense et de sécurité et des Forces nouvelles ont décidé qu'il serait mis fin au versement des indemnités au titre des mesures d'accompagnement. Les milices devaient se regrouper dans les centres qui avaient été remis en état par l'ONUCI. Elles seraient ensuite désarmées et démantelées et leurs membres bénéficieraient des possibilités de réintégration en participant au service civique et aux programmes élaborés par le Programme national pour la réinsertion et la réhabilitation communautaire. Ceux qui ne pourraient pas bénéficier immédiatement de ces possibilités recevraient une indemnité fixe pour retourner dans leur communauté, en attendant de participer aux programmes de réintégration. Les chefs d'état-major sont également convenus de proposer qu'un délai soit fixé pour le regroupement volontaire des milices dans les centres de désarmement, après quoi l'emploi de la force serait envisagé.

E. Unification des forces de défense et de sécurité

28. Conformément au troisième accord complémentaire, le Gouvernement devrait avoir adopté le cadre général régissant l'organisation, la composition et le fonctionnement des forces armées réunifiées de Côte d'Ivoire au plus tard le 15 décembre 2007. Le 10 décembre, le Premier Ministre a annoncé qu'un groupe de travail serait créé pour proposer des mesures en vue de la restructuration et de la réorganisation des nouvelles forces de défense et de sécurité. Peu de progrès avaient été réalisés à cet égard au 24 décembre, en attendant le règlement du problème des grades et des effectifs des Forces nouvelles à absorber dans les forces armées unifiées, tâche qui a été confiée au facilitateur. Toutefois, la décision prise par le facilitateur concernant les effectifs des Forces nouvelles à absorber dans l'armée, la police nationale et la gendarmerie, le service civique et d'autres programmes de réintégration, annoncée par son représentant spécial le 17 décembre, est à saluer à cet égard.

F. Restauration de l'administration de l'État

29. Au cours de la période considérée, quelques progrès ont été réalisés s'agissant du redéploiement de l'administration dans tout le pays. Tous les 22 préfets de région et de département, 27 secrétaires généraux de préfecture et 107 sous-préfets ont été déployés dans les régions relevant de leur administration dans le nord, le centre et le sud. La Commission nationale de redéploiement de l'administration a annoncé en novembre que l'installation des préfets, secrétaires généraux de préfecture et sous-préfets à Ferkessédougou marquait la fin du redéploiement des administrateurs de l'État dans la zone sous contrôle des Forces nouvelles. Pendant la même période, cependant, il n'y a guère eu de progrès s'agissant du redéploiement du personnel judiciaire dans le nord du pays. Par ailleurs, les agents de la force publique et le personnel de l'administration pénitentiaire nécessaires pour appuyer le système judiciaire n'ont pas été redéployés. Ainsi, selon la Commission nationale, sur un total de 24 437 fonctionnaires déplacés pendant la crise, quelque 15 000 ont rejoint leurs postes dans le nord et l'ouest du pays au 24 décembre 2007. Les difficultés budgétaires et logistiques n'ont toutefois pas cessé d'entraver le bon fonctionnement de l'administration nouvellement redéployée; la Commission nationale estime qu'il faudra un montant supplémentaire de 10 millions de dollars pour inciter les fonctionnaires toujours déplacés à rejoindre leurs postes.

30. À la mi-décembre, la Commission nationale a relevé que mener à terme le redéploiement des administrations fiscale et douanière avant la fin de décembre, comme le stipule le troisième accord complémentaire, était une gageure, compte tenu en particulier des difficultés rencontrées par les administrateurs déjà redéployés. Il convient de noter également que si les chefs des Forces nouvelles se sont déclarés disposés à transférer leur autorité administrative et financière aux administrateurs redéployés dans les zones sous leur contrôle, pour autant que leurs structures de commandement restent intactes, l'existence de telles structures d'autorité parallèles pourrait être source de tensions inutiles.

31. Depuis le début de l'année scolaire en septembre, les enseignants de nombreuses régions du pays se sont mis en grève pour exiger de meilleures conditions de travail. Cette action a entraîné de multiples manifestations organisées fréquemment par les étudiants qui protestent contre l'absence continue

d'enseignants dans leurs écoles. La situation pourrait s'améliorer avec la réouverture en novembre des services financiers dans le nord, en particulier à Bouaké et Korhogo, ce qui facilitera le paiement des salaires et des pensions aux fonctionnaires en service ou à la retraite dans cette partie du pays.

G. Identification de la population et élections

32. Dans l'ensemble, 111 audiences foraines devaient procéder à l'identification de la population ivoirienne, entamée le 25 septembre. Au total, 55 équipes techniques avaient été déployées au 24 décembre, dont seulement 33 étaient opérationnelles. À cette date également, un total de 93 027 jugements supplétifs d'acte de naissance ont été délivrés par les audiences foraines sur toute l'étendue du territoire national. À l'exception notable de l'incident survenu à Bouaké le 18 décembre, lorsque les juges siégeant aux audiences foraines ont été attaqués par des éléments des Forces nouvelles qui protestaient contre le non-versement de leurs indemnités, les audiences foraines se sont déroulées sans incident majeur en matière de sécurité.

33. Cela étant, les audiences foraines n'ont été organisées que dans 47 des 727 communes de la Côte d'Ivoire. En outre, un nombre relativement faible de gens se sont présentés pendant les premières semaines, en partie faute d'une campagne de sensibilisation menée par le Gouvernement. Les partis politiques ont fait état de leurs préoccupations à cet égard. Par ailleurs, dans certaines régions du pays, les difficultés d'ordre logistique et autres n'ont pas permis de verser en temps voulu les indemnités aux membres des équipes techniques et au personnel de sécurité déployés par le centre de commandement intégré, ce qui a contribué à la suspension de certaines audiences foraines.

34. Le 14 novembre, le Premier Ministre a expliqué que les retards pris dans l'élargissement des audiences foraines à tout le pays étaient dus au manque de ressources financières. Il a indiqué qu'il manquait au Gouvernement 8 millions de dollars pour financer l'opération d'identification. Le 19 novembre, le Gouvernement a dégagé 2 millions de dollars pour le déploiement d'équipes supplémentaires, ce qui a permis d'augmenter de huit seulement le nombre des audiences foraines déployées dans tout le pays.

35. Selon le troisième accord complémentaire, la reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits pendant le conflit devait aussi commencer avant la fin de décembre 2007. Un marche à suivre avait été proposée par le Ministre de la justice et, conformément à l'accord auquel sont parvenus les deux signataires du troisième accord complémentaire, la reconstitution des registres doit maintenant se dérouler en même temps que les audiences foraines et l'identification de la population. Au cours de la période considérée également, la CEDEAO a envoyé, à la demande du Président de la Commission électorale indépendante, une mission exploratoire en Côte d'Ivoire pendant la première semaine de novembre pour étudier dans quelle mesure l'organisation régionale pourrait aider le Gouvernement à préparer les élections.

H. Inscription des électeurs

36. La désignation, dans le deuxième accord complémentaire, de la SAGEM comme opérateur technique pour l'identification de la population devrait permettre au Gouvernement d'accélérer cette opération une fois que des modalités consensuelles

pour l'identification et l'établissement des listes d'électeurs auront été retenues. L'opérateur technique travaillera en collaboration avec l'Institut national de statistique et aidera la Commission électorale indépendante pendant l'opération d'inscription des électeurs qui devrait se dérouler dans 11 000 centres dans tout le pays. Pour lancer cette opération, il faudra mener à terme certaines tâches essentielles, notamment la définition des procédures d'inscription et la mise en place des structures de la Commission électorale au niveau des départements, des sous-préfectures et des communes, une fois que les partis politiques auront désigné leurs représentants.

37. Entre-temps, conformément aux dispositions de la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité, l'ONUCI a créé une petite cellule de soutien qui aidera mon Représentant spécial à certifier toutes les étapes du processus électoral. En outre, la cellule de soutien élabore des critères et des points de référence pour la certification, que devra approuver le facilitateur en consultation avec d'autres partenaires.

I. Soutien financier à la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou

38. On se rappellera qu'en juin, les partenaires internationaux de la Côte d'Ivoire ont annoncé des contributions d'environ 388 millions de dollars pour soutenir l'Accord de Ouagadougou et le relèvement après le conflit, dont 28 millions ont déjà été versés au fonds commun mis en place en octobre par le Programme des Nations Unies pour le développement comme l'un des mécanismes de décaissement pour le programme gouvernemental de relèvement. Le Gouvernement ivoirien et les donateurs ont également annoncé une contribution de quelque 186 millions de dollars pour financer l'opération d'identification et les élections, qui font toutefois face à d'importants manques à gagner qui pourraient compromettre la capacité des Ivoiriens d'organiser des élections crédibles. Vu le nouvel élan pris par le processus de paix, le décaissement de fonds supplémentaires est nécessaire d'urgence, en particulier pour mener à terme les tâches essentielles que sont le désarmement et l'identification.

V. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

A. Composante militaire

39. Au 24 décembre, l'effectif militaire de l'ONUCI était de 8 033 hommes, dont 7 747 militaires, 195 observateurs militaires et 91 officiers d'état-major, contre un effectif total autorisé de 8 115. Sur les 11 bataillons de la mission, 5 sont déployés dans la partie occidentale du pays, 4 dans la partie orientale et 2 à Abidjan. Une unité d'aviation, trois compagnies du génie, une compagnie de transport et une compagnie de forces spéciales fournissent à la force les moyens d'action et la réserve opérationnelle dont elle a besoin. Le Sous-Groupement de sécurité, fort de 279 hommes, assure la protection rapprochée des membres du Gouvernement et d'autres dignitaires.

40. Le redéploiement de la force de l'ONUCI à partir de l'ancienne zone de confiance se poursuit, conformément à la résolution 1765 (2007) et aux dispositions

pertinentes de l'Accord de Ouagadougou. En fonction de l'évaluation des menaces réalisée par l'ONUCI, la force serait disséminée dans tout le pays pour mieux aider le centre de commandement intégré à assurer la sécurité des opérations de redéploiement de l'administration publique, d'identification de la population, de désarmement et de démantèlement des milices, de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants et de préparation des élections. Pour accroître la mobilité des contingents, l'ONUCI réduira le nombre de ses camps, de 44 à 24. Six camps ont déjà été démantelés et 18 autres devraient être libérés au début de 2008, tandis que 4 nouveaux camps seraient établis à Divo et à Issia dans l'ouest, à Dabakala dans le nord et à Adzopé, près d'Abidjan, dans le sud.

41. Bien que ses effectifs aient été réduits en mai et août 2007, l'opération Licorne continue de maintenir en place tous ses moyens d'intervention rapide, conformément au protocole signé par les commandants de l'ONUCI et de l'opération Licorne en décembre 2005. Pendant la visite qu'il a effectuée en Côte d'Ivoire les 5 et 6 décembre 2007, le Ministre français de la défense, M. Hervé Morin, a réaffirmé l'engagement pris par la France de maintenir ses forces dans le pays en application du mandat du Conseil de sécurité.

B. Composante police

42. Au 24 décembre, 1 127 membres de la police – 377 agents et 750 membres des unités de police constituées – sur un effectif autorisé de 1 200, étaient déployés dans 26 localités à travers le pays. Les six unités de police constituées sont déployées à Abidjan (2), Yamoussoukro, Bouaké, Guiglo et Daloa. L'ONUCI a revu et abandonné son plan initial consistant à transférer une unité de police constituée d'Abidjan à Boundiali, dans le nord du pays, dans le cadre de son redéploiement, car le personnel militaire assurera la sécurité d'un nouveau poste de police dans cette ville.

43. Au cours de la période considérée, la composante police de l'ONUCI a continué de fournir des conseils et une formation à la police nationale et à la gendarmerie dans les zones sous contrôle gouvernemental. La police des Nations Unies a également continué de fournir un appui, des conseils et un encadrement aux 600 auxiliaires formés par l'ONUCI et déployés dans 54 postes de police dans le nord du pays, contribuant ainsi à réduire l'insécurité dans cette région. En outre, la police des Nations Unies a continué d'effectuer des patrouilles mixtes, contribuant ainsi à rétablir la confiance entre les institutions policières et la population ivoirienne, et d'appuyer les six unités de police mixtes déployées le long de la ligne verte dans leurs activités quotidiennes. La police de l'ONUCI a également prêté assistance aux autorités nationales en appui au redéploiement de l'administration publique dans le nord du pays, au retour des personnes déplacées dans leurs régions d'origine et à la tenue des audiences foraines en vue de l'identification de la population ivoirienne.

44. À la lumière du troisième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou, la composante police de l'ONUCI se propose d'aider le centre de commandement intégré à effectuer une évaluation des besoins de la police et de la gendarmerie ivoiriennes dans le contexte de la réforme prévue du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire.

VI. Droits de l'homme et état de droit

A. Situation des droits de l'homme

45. Si l'on n'a observé aucune détérioration de la situation des droits de l'homme au cours de la période à l'examen, la mission a cependant continué de recevoir régulièrement des rapports faisant état d'exactions commises à l'encontre de civils par les forces de défense et de sécurité et des membres des Forces nouvelles (actes d'intimidation, arrestations et détentions arbitraires et racket aux points de contrôle, notamment). En outre, l'accentuation de la criminalité dans les zones urbaines et le long des routes a porté atteinte au droit à la sécurité et à la liberté de circulation des civils.

46. L'ONUCI a continué de suivre la situation concernant les violations des droits de l'homme, notamment les violents affrontements interethniques dans l'ouest du pays, les exécutions sommaires perpétrées par les services de police et de gendarmerie dans le sud et les mauvais traitements, y compris les actes de torture, commis par des membres des Forces nouvelles et des chasseurs traditionnels dozo dans le nord, et d'enquêter sur ces agissements. Les tensions intercommunautaires dans les régions de Bouaké, de Bafing et de San Pedro ainsi que dans l'ouest du pays ont été en partie à l'origine d'exécutions ciblées, de la destruction de biens et du vol de têtes de bétail. Dans l'ouest du pays, les tensions récurrentes entre les déplacés revenant dans leurs foyers et les communautés d'accueil ont mis en péril la cohésion sociale, les rapatriés se heurtant à l'incompréhension et à l'exclusion et se voyant refuser l'accès à la terre et à d'autres ressources. Afin d'empêcher une aggravation des hostilités et de promouvoir le règlement pacifique des conflits, l'ONUCI, en coopération avec l'équipe de surveillance de la protection mise en place par la communauté humanitaire, a mené localement des actions de sensibilisation à Kouan-Houlé, Duékoué et Diabo ainsi que dans la région du Moyen-Cavally.

47. L'ONUCI a aussi œuvré en faveur des droits de l'homme en organisant des sessions de formation et de travail avec les autorités traditionnelles et celles chargées de la sécurité, ainsi qu'avec des membres d'organisations nationales de défense des droits de l'homme. À ce jour, plus de 53 clubs des droits de l'homme ont été créés dans des écoles partout dans le pays. Cette initiative est menée en partenariat avec le Ministère de la justice et des droits de l'homme, avec l'appui d'organisations non gouvernementales nationales de défense des droits de l'homme.

B. Protection de l'enfance

48. L'ONUCI a continué de plaider pour que les droits de l'enfant soient pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou. Les sévices sexuels dont sont victimes les enfants, en particulier les filles, suscitent de graves préoccupations. À cet égard, les organismes des Nations Unies présents en Côte d'Ivoire travaillent en étroite collaboration avec le Gouvernement en vue d'établir un plan d'action national de lutte contre les sévices sexuels et la violence à motivation sexiste. Conformément aux dispositions de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, les organismes des Nations Unies collaborent aussi étroitement en vue de contrôler les violations perpétrées à l'encontre d'enfants et de rassembler des éléments de preuve s'y rapportant, ainsi que de mener auprès des communautés des campagnes de sensibilisation dans le but de prévenir ces violations. À cet égard,

tant les Forces nouvelles que les milices ont continué d'appuyer sans réserve les efforts déployés par l'ONUCI pour contrôler leurs plans d'action respectifs visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et en vérifier l'application. L'ONUCI a en outre continué d'aider le Gouvernement à mettre les lois ivoiriennes concernant la justice pour mineurs en concordance avec les normes internationales relatives aux droits de l'enfant. L'ONUCI, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Ministère de la justice ont organisé à ce sujet une table ronde à l'intention du personnel judiciaire et de représentants de la société civile, qui a débouché sur l'élaboration de plusieurs recommandations que le Gouvernement devra examiner.

C. Systèmes judiciaire et pénitentiaire

49. L'ONUCI est en train d'aider le Gouvernement à obtenir un financement bilatéral pour assurer la rénovation de neuf prisons se trouvant dans la partie du pays contrôlée par les Forces nouvelles qui avaient été gravement endommagées ou négligées pendant le conflit. Le 8 novembre, le Président Gbagbo a signé un décret rehaussant les niveaux de recrutement du personnel pénitentiaire, ce à la suite de six mouvements de grève lancés par le syndicat de ce corps depuis 2000 pour réclamer des salaires et des conditions d'emploi similaires à ceux des forces de police et d'autres institutions. Étant donné que les nouvelles normes ont des incidences sur le recrutement et la formation d'effectifs pénitentiaires en nombre suffisant, il est nécessaire d'accélérer la mise en service de l'institut de formation judiciaire qui a été officiellement créé en 2005.

VII. Situation humanitaire

50. Au cours de la période à l'examen, le retour spontané de déplacés s'est accentué, en particulier dans l'ouest et le nord du pays. Sur les 120 000 personnes touchées par la crise humanitaire, 50 000 environ sont retournées chez elles. En collaboration avec les ministères, les autorités locales et les organisations non gouvernementales compétentes, les organismes humanitaires des Nations Unies ont mis au point une stratégie commune pour apporter aux rapatriés une assistance à moyen et à long terme. Le montant total de 2,5 millions de dollars provenant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires que le Coordonnateur des secours d'urgence a alloué en faveur de l'action humanitaire en Côte d'Ivoire sera consacré aux activités qui appuient le processus de retour des personnes déplacées.

51. Du 27 au 29 novembre, le Coordonnateur des opérations humanitaires a effectué dans l'ouest du pays une deuxième mission humanitaire, aux côtés de représentants de l'équipe de pays des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et de la communauté des donateurs, pour évaluer les progrès accomplis s'agissant de la satisfaction des besoins des rapatriés. Les participants se sont entretenus avec des membres des autorités locales et traditionnelles ainsi que de l'unité de police mixte dans le but d'obtenir des renseignements actualisés sur les besoins en matière d'assistance et de protection des déplacés dans les régions prioritaires du Moyen-Cavally et des Montagnes. Ils se sont également penchés sur les moyens de renforcer les complémentarités entre l'action humanitaire, d'une part, et les activités de relèvement de la première heure et de développement, d'autre part.

VIII. Redressement économique

52. En Côte d'Ivoire, la croissance économique devrait passer de 1,7 % en 2007 à 3 % en 2008 en raison des retombées que devrait avoir l'accroissement de la production dans les secteurs du cacao et du pétrole. Si l'inflation des prix à la consommation s'est maintenue aux alentours de 2,5 % entre 2004 et 2006 et devrait rester inférieure à 3 % jusqu'en 2009, les augmentations récentes du prix des aliments ont contribué à l'apparition de troubles sociaux à Abidjan. Le taux de pauvreté est passé d'environ 38 % au début de la crise à quelque 43,2 % en 2006.

53. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont effectué en novembre une mission d'évaluation en Côte d'Ivoire, afin d'aider le Gouvernement à étoffer son programme de redressement et de réforme économiques. La Banque mondiale, qui a octroyé une subvention de 120 millions de dollars à l'appui du programme de relèvement après le conflit, aide le Gouvernement pour que celui-ci parvienne à régler tous les arriérés dont il est redevable d'ici au début de l'année 2008, afin de faciliter le lancement d'un programme de la Banque dont la valeur est estimée à environ 194 millions de dollars. De son côté, le Fonds monétaire international, qui a débloqué en août la première tranche (60 millions de dollars) de la subvention octroyée à la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'assistance d'urgence après un conflit, a procédé à un examen du programme qui permettra que la seconde tranche de 60 millions de dollars soit versée au début de l'année 2008, sous réserve que son conseil d'administration donne son aval.

54. Le Gouvernement doit appliquer une politique d'austérité budgétaire, en raison de la multiplication des demandes émanant des fonctionnaires, qui réclament le versement des arriérés de salaire et de prestations qui leur sont dus, et du programme de relèvement après le conflit, qui est coûteux. Si l'enveloppe budgétaire a globalement été respectée, les dépenses relatives au domaine social et au relèvement n'ont cependant pas été décrétées prioritaires, contrairement à ce qui avait été convenu. Parallèlement, les réformes structurelles ont beaucoup progressé dans les domaines clefs que sont les finances publiques et les secteurs du cacao, de l'énergie et de la finance.

IX. Suivi des médias et information

55. L'ONUCI a continué de s'efforcer de promouvoir un environnement médiatique positif et de surveiller les activités de la presse écrite et audiovisuelle. Le 11 décembre, la station de radio FM de l'ONUCI a reçu le prix décerné à l'occasion de la Journée internationale de la radio et de la télévision en faveur des enfants pour la qualité de ses programmes. Dans l'ensemble, les médias ivoiriens se sont faits l'écho du climat politique positif, si l'on excepte les attaques qui ont ciblé l'Organisation des Nations Unies à l'issue de l'adoption de la résolution 1782 (2007) prorogeant le régime de sanctions. Au cours de la période à l'examen, plusieurs incidents ont mis en péril l'atmosphère généralement positive régnant dans le domaine des médias depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou. On a ainsi constaté l'apparition d'une tendance consistant à rendre compte des événements d'une manière de plus en plus hostile, avec des connotations xénophobes, et des poursuites ont été engagées à l'encontre de quatre journalistes travaillant pour la presse écrite de l'opposition qui avaient publié des articles critiques à l'égard des

dirigeants. L'érosion de l'autorité des organes de contrôle qui surveillent la couverture médiatique des activités des partis politiques est également préoccupante.

X. Participation des femmes

56. Le Groupe de l'égalité des sexes de l'ONUCI a continué de promouvoir la prise en compte systématique du souci de la parité des sexes dans les activités de la mission et, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, il a aidé des organisations féminines nationales à renforcer leurs capacités. Conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, l'ONUCI a aidé le Ministère des affaires sociales, de la femme et de la famille à élaborer un plan d'action national pour mettre en œuvre la résolution, qui vise en grande partie à garantir la pleine participation politique des femmes au processus de paix. La mission a aussi aidé le Ministère à mener dans tout le pays, du 25 novembre au 10 décembre 2007, une campagne de sensibilisation destinée à mettre un terme à la violence à motivation sexiste.

XI. VIH/sida

57. L'ONUCI a continué de renforcer la sensibilisation au VIH/sida dans ses activités. Depuis mon rapport du mois d'octobre, 2 924 membres du personnel de l'ONUCI ont suivi une formation dans ce sens, et 268 militaires ont reçu la formation nécessaire pour mener des activités de sensibilisation dans leur bataillon. Des services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique ont aussi été assurés auprès de 1 983 membres du personnel de la mission. Dans le cadre d'un projet mené conjointement par l'ONUCI et le Fonds des Nations Unies pour la population, 7 721 personnes appartenant aux communautés vivant à proximité des installations de la mission ont été sensibilisées aux questions du VIH/sida et du changement de comportement.

XII. Comportement du personnel et discipline

58. Dans mon précédent rapport, j'ai évoqué les allégations selon lesquelles des militaires de l'ONUCI en poste dans la région de Bouaké s'étaient rendus coupables d'exploitation et d'abus sexuels. Au cours de la période à l'examen, le pays fournisseur de contingents concerné et l'Organisation des Nations Unies ont continué d'enquêter sur ces allégations, avec la contribution et l'assistance du Gouvernement ivoirien. Pendant ce temps, le contingent concerné a été réaffecté de Bouaké à Duékoué, dans l'ouest du pays.

59. L'ONUCI continue de faire en sorte que sa politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les abus sexuels soit pleinement respectée. Au 24 décembre, 6 173 membres de la mission (3 161 militaires, 2 465 civils et 547 policiers) avaient suivi la formation obligatoire concernant la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Un certain nombre de mesures, comme le cantonnement aux casernes du personnel n'étant pas en service, la mise en place de patrouilles motorisées pour surveiller les sorties non autorisées des campements et l'organisation d'activités récréatives de groupe, ont été prises par la mission comme suite aux allégations d'exploitation et d'abus sexuels concernant des militaires en

poste à Abidjan. Le campement du contingent concerné a ensuite fait l'objet d'une évaluation pour vérifier que les mesures avaient bien été appliquées. L'évaluation des campements d'autres contingents réalisée par le Service de déontologie et de discipline de la mission et le commandant de la prévôté de la force a quant à elle révélé que toutes les mesures qu'il avait été recommandé de prendre pour éliminer l'exploitation et les abus sexuels avaient été appliquées.

XIII. Appui à la mission

60. L'appui administratif à la mission a été considérablement étoffé dans tout le pays en vue d'aider au déploiement en cours du personnel civil supplémentaire dans les régions. L'un des principaux problèmes rencontrés a notamment consisté à mettre en place des infrastructures indispensables pour soutenir les installations de l'ONUCI, en particulier du fait du redéploiement des soldats de l'ONUCI à partir de l'ancienne zone de confiance et de la nécessité de libérer les installations actuelles pour faciliter la poursuite du redéploiement des administrateurs de l'État. Afin de renforcer la coopération entre missions, notamment en assurant efficacement la mise en commun des ressources logistiques, administratives et en personnel, l'ONUCI, la MINUL, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont tenu une conférence administrative régionale à Monrovia en novembre.

XIV. Incidences financières

61. Par sa résolution 61/247 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, un crédit de 470,8 millions de dollars aux fins du fonctionnement de l'ONUCI. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'ONUCI au-delà du 15 janvier 2008, les dépenses de fonctionnement de la mission jusqu'au 30 juin 2008 seraient limitées au montant approuvé par l'Assemblée générale.

62. Au 30 septembre 2007, les contributions non acquittées au compte spécial de l'ONUCI s'élevaient à 166,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 2 785 700 dollars. Les remboursements au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents ont été effectués respectivement jusqu'au 30 septembre et au 30 novembre 2007.

XV. Observations

63. La signature, le 28 novembre, des deux accords complémentaires à l'Accord de Ouagadougou devrait donner un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Accord. Le fait que le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro interviennent directement pour résoudre les questions essentielles qui ont retardé le processus atteste encore une fois la qualité de leur partenariat, ainsi que l'importance d'une approche consensuelle et de l'appropriation du processus de paix par les Ivoiriens.

64. Les nouvelles échéances fixées dans les accords complémentaires demeurent très ambitieuses. Les parties et leurs partenaires internationaux devront par

conséquent redoubler d'efforts pour mettre en place les arrangements pratiques et les ressources financières nécessaires, en particulier pour l'exécution des tâches essentielles que sont l'identification de la population, l'inscription des électeurs, le désarmement, la réunification des forces armées et le rétablissement de l'autorité de l'État.

65. La tenue d'élections crédibles, libres, équitables et transparentes sera cruciale pour le retour à une paix durable en Côte d'Ivoire. À cet égard, j'ai constaté que les parties ivoiriennes étaient déterminées à tenir des élections dès que possible. Je suis également conscient des opérations techniques qui doivent être menées à terme avant la tenue des élections, telles qu'elles ont été définies par la Commission électorale indépendante, ainsi que des tâches découlant de l'Accord de Ouagadougou, qui sont essentielles pour instaurer un climat politique et de sécurité propice à des élections crédibles, libres et équitables. À cet égard, il convient de noter qu'en Côte d'Ivoire, l'Organisation des Nations Unies n'organiserait pas elle-même les élections, comme ce fut le cas dans d'autres pays, mais elle jouera un rôle d'appui. Les progrès seront donc fonction de la volonté et de la détermination des dirigeants ivoiriens. La décision de tenir rapidement des élections impose donc aux parties ivoiriennes une responsabilité particulière, à savoir respecter les critères techniques et instaurer un climat politique et de sécurité favorable à la tenue des élections. En application de ce mandat, mon Représentant spécial procédera, en toute impartialité, à la certification de toutes les étapes du processus électoral, en consultation avec les parties, le facilitateur et les partenaires internationaux concernés.

66. Pour être couronné de succès, le processus de paix doit impérativement être ouvert à tous. À cet égard, il me plaît de relever les efforts entrepris par le Président et le Premier Ministre pour consulter les membres de l'opposition politique sur l'application de l'Accord de Ouagadougou, et l'intention exprimée par le facilitateur de tenir plus fréquemment des réunions de l'organe consultatif permanent pour encourager le dialogue entre les parties prenantes ivoiriennes. En outre, pour assurer une paix et une stabilité durables en Côte d'Ivoire, il faudra que tous les Ivoiriens luttent contre l'impunité, en particulier s'agissant des crimes économiques et des violations des droits de l'homme. À cet égard, si tout indique que la situation des droits de l'homme s'est améliorée, je demeure toutefois préoccupé par le fait que des sévices et autres violations continuent d'être commis et je demande aux parties ivoiriennes de protéger la population civile, en particulier les femmes et les enfants.

67. Pour que le processus de paix soit mené à bonne fin, il faudra qu'il bénéficie du concours sans relâche des partenaires internationaux, notamment de l'Organisation des Nations Unies, qui reste déterminée à aider les parties ivoiriennes à appliquer intégralement l'Accord de Ouagadougou. Il est toutefois indispensable de disposer d'un financement fiable pour mener à terme les tâches en suspens. Je remercie par conséquent les donateurs qui ont déjà dégagé les fonds annoncés à la conférence du 18 juillet. Les parties ivoiriennes ayant réaffirmé leur engagement de progresser dans l'application de l'Accord de Ouagadougou et pris récemment des mesures concrètes à cet égard, j'exhorte les autres donateurs à dégager les fonds qu'ils ont annoncés. Il importe également que la communauté internationale demeure résolue à appuyer les parties ivoiriennes car le processus de paix en Côte d'Ivoire entrera dans une phase critique pendant la première moitié de 2008. À cet égard, j'attends avec intérêt de voir l'organe consultatif international créé par la résolution 1765 (2007) jouer un rôle plus dynamique pour ce qui est d'aider les parties ivoiriennes à appliquer l'Accord de Ouagadougou, notamment en prêtant

conseils et aidant à surmonter les obstacles potentiels, en consultation avec le facilitateur, et de maintenir l'élan suscité par l'Accord de Ouagadougou.

68. Le climat politique positif engendré par l'Accord de Ouagadougou et les accords complémentaires ultérieurs n'aurait pu être possible sans l'engagement continu et les efforts inlassables dont a fait preuve le facilitateur, le Président Blaise Compaoré, pour susciter un dialogue constructif et des concessions mutuelles. Je tiens encore une fois à exprimer ma profonde gratitude au Président Compaoré pour le rôle positif qu'il joue en aidant à régler la crise ivoirienne, et à réaffirmer que l'Organisation des Nations Unies continuera résolument à l'épauler dans ses efforts et à collaborer étroitement avec lui en vue de faciliter l'application de l'Accord de Ouagadougou par les parties. Dans le même temps, j'exhorte les parties ivoiriennes à continuer de coopérer pleinement avec le facilitateur. Je demande également aux parties ivoiriennes d'accorder leur pleine coopération à mon nouveau Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire, M. Choi Young-Jin, en particulier dans l'exercice de sa fonction de certification.

69. Dans mon rapport d'octobre, j'ai recommandé que le Conseil de sécurité maintienne les effectifs de l'ONUCI à leur niveau actuel car peu de progrès avaient été réalisés s'agissant des objectifs fixés dans mon treizième rapport, en date du 14 mai (S/2007/275), notamment l'achèvement de l'opération de désarmement et de démobilisation des combattants, le désarmement et le démantèlement des milices et le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays. Des progrès limités ont été réalisés au cours de la période à l'examen en ce qui concerne le redéploiement de l'administration de l'État et le désarmement des milices et des combattants (voir la section IV ci-dessus). L'évolution récente de la situation comme suite à la signature du troisième accord complémentaire est encourageante et pourrait, en temps voulu, déboucher sur des propositions de réduction graduelle des effectifs de l'ONUCI. Je recommande par conséquent que le mandat de l'ONUCI soit prorogé pour une période de 12 mois, jusqu'au 15 janvier 2009, et que les effectifs actuels de l'ONUCI soient maintenus jusqu'à ce que les objectifs fixés dans mon treizième rapport soient atteints.

70. Pour conclure, je souhaite la bienvenue à mon nouveau Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire, M. Choi, qui a pris ses fonctions à Abidjan le 20 novembre 2007. Je tiens à saluer l'important travail effectué par mon Représentant spécial adjoint principal, Abou Moussa, qui a été chargé de l'ONUCI pendant 10 mois avant l'arrivée de M. Choi, et l'ensemble du personnel militaire et civil de la mission, qui continuent résolument à appuyer le processus de paix. Je tiens aussi à remercier tous les pays fournissant des contingents et du personnel de police, la CEDEAO, l'Union africaine, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organismes humanitaires, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales locales et internationales de leur importante contribution à l'instauration de la paix en Côte d'Ivoire.

Annexe

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Effectifs militaires et effectifs de la police civile au 24 décembre 2007

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats des contingents</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Argentine						3
Bangladesh	12	9	2 708	2 729	250	3
Bénin	8	5	420	433		66
Bolivie	3			3		
Brésil	4	3		7		
Burundi						20
Cameroun						61
Canada						4
Chine	7			7		
Croatie	2			2		
Djibouti						25
El Salvador	3			3		
Équateur	2			2		
Éthiopie	2			2		
Fédération de Russie	10			10		
France	2	12	171	185		10
Gambie	6			6		
Ghana	7	7	534	548		6
Guatemala	5			5		
Guinée	3			3		
Inde	8			8		2
Irlande	1			1		
Jamahiriya arabe libyenne						2
Jordanie	7	12	1 050	1 069	375	9
Kenya	4	4		8		
Madagascar						13
Maroc		2	723	725		
Moldova	4			4		
Namibie	2			2		
Népal	3			3		
Niger	5	2	382	389		67
Nigéria	7			7		11
Ouganda	3	2		5		
Pakistan	10	11	1 125	1 146	125	2
Paraguay	2	2		4		
Pérou	3			3		
Philippines	4	3		7		4
Pologne	2			2		
République centrafricaine						4

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats des contingents</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
République démocratique du Congo						21
République dominicaine	4			4		
République-Unie de Tanzanie	1	2		3		
Roumanie	7			7		
Rwanda						14
Sénégal	11	7	325	343		77
Serbie	3			3		
Suisse						2
Tchad	3			3		9
Togo	7	6	309	322		1
Tunisie	6	2		8		
Turquie						6
Uruguay	2			2		4
Yémen	6			6		4
Zambie	2			2		
Zimbabwe	2			2		
Total	195	91	7 747	8 033	750	450

